# **ANALYSE**

# LES MONNAIES CITOYENNES : UN TERRITOIRE D'OBJECTIFS







Les monnaies locale citoyennes reposent sur des valeurs partagées par le collectif, elles-mêmes traduites en critères opérationnels. Cette analyse vise à comprendre le processus d'acceptation de prestataires qui partagent ces "valeurs" et les difficultés rencontrées.

#### En quelques mots:

- Le processus idéal consisterait en la définition d'objectifs généraux qui seraient traduits en un ensemble de critères opérationnels et une procédure transparente.
- Mais l'acceptation ou non de certains prestataires nécessite de se poser des questions qui vont au-delà d'une Charte de valeurs ou d'objectifs généraux.
- Les cas litigieux sont souvent réglés par l'ajout de critères.

Mots clés liés à cette analyse : monnaies citoyennes, monnaies alternatives, transition

## Introduction

Contrairement au bitcoin qui repose sur un réseau décentralisé de personnes anonymes, les monnaies citoyennes construisent un réseau local ainsi qu'un sous-ensemble de ce territoire local : une communauté qui partage un certain nombre d'objectifs. La constitution de cette communauté passe notamment par un processus plus ou moins bien identifié d'acceptation de prestataires économiques qui accepteront la monnaie (sur base de critères plus ou moins précis).

Ce sont ces critères qui ont pour ambition de matérialiser les objectifs plus généraux contenus dans la charte. Bien sûr, ce chemin est semé d'embûches et le but de cette analyse est de voir comment les collectifs citoyens s'en sortent sur le terrain. Quels sont les décisions difficiles qui se posent et à quel niveau ? Quelles sont les tentatives d'y répondre ? Une chose est sûre : reprendre le pouvoir sur l'économie via les monnaies citoyennes implique une responsabilité importante - notamment dans la sélection des partenaires du réseau - dont les collectifs citoyens sont parfaitement conscients et qui reste un travail en construction.

## 1. Processus idéal

Ce processus idéal consisterait en la définition d'objectifs généraux (la Charte voire même plus en amont : l'idée même de créer une monnaie citoyenne), qui seraient eux-mêmes traduits en un ensemble de critères opérationnels et une procédure transparente et efficace pour décider rapidement qui fait partie du réseau ou pas. Notons que d'autres procédures sont en théorie envisageables : "qui m'aime me suive", par exemple. Dans ce cas, on partirait du principe que les opérateurs qui en font la demande seraient admis. C'est plus rare, mais c'est en théorie imaginable, tant que l'on reste dans la législation des bons de réduction et autres soutiens à l'économie locale.

## Objectifs définis dans la Charte de valeurs

La plupart des monnaies citoyennes ont commencé par se doter d'une charte de valeurs.

Le Val'heureux (monnaie locale citoyenne de la région de liégeoise), par exemple, poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer et valoriser l'économie locale et les circuits courts :
- Favoriser l'utilisation de biens et de services socialement responsables ;
- Soutenir les initiatives respectueuses de l'environnement ;
- Promouvoir en particulier la souveraineté alimentaire et économique ;
- Créer du lien social sur base locale tout en facilitant les échanges.

Le Talent (Brabant wallon centre), quant à lui, dit vouloir :

- Inciter les consommateurs à favoriser les producteurs, les prestataires de services et les commerçants locaux afin de renforcer le tissu économique local et les circuits courts :
- Promouvoir des activités visant à améliorer l'autonomie économique locale ;
- Informer les citoyens et les collectivités sur les fondements et les réalités du système monétaire et économique en cours dans notre société, et des injustices qui en découlent ;
- Encourager les habitants et les étudiants à adopter des comportements citoyens notamment en matière d'environnement, de participation et de solidarité ;
- Soutenir les personnes en situation précaire.

Rien qu'avec ces deux exemples, on couvre déjà un grand nombre d'objectifs partagés par nombre d'autres monnaies citoyennes.

On voit aussi que ces objectifs, bien que très clairs, n'offrent pas forcément la précision nécessaire pour pouvoir départager les commerces amenés à faire partie du réseau des autres. Il faudra donc définir des critères opérationnels.

Notons en passant que ces chartes de "valeurs" contiennent plutôt des "objectifs". D'abord, car ces chartes parlent moins de valeurs en soi (égalité, fraternité, respect mutuel, égalité de traitement, liberté, autonomie, exercice légitime de l'autorité,...) que d'objectifs : réorienter l'économie dans une certaine direction ou de promouvoir des pratiques plus collectives que individuelles ("les décisions seront prise le plus possible à l'unanimité", "propager les valeurs de sobriété et de solidarité").

Et parmi ces objectifs ou facteurs de motivation (la nuance est parfois très petite), certains peuvent très bien s'écarter de "valeurs" dans leur noblesse pure¹ (protection de l'environnement avant le souci de soi, pour caricaturer) : volonté pour un commerçant de bénéficier d'une publicité presque gratuite, volonté de ne pas dire non à un client régulier qui assure que son magasin colle parfaitement au projet de monnaie locale, simple suivisme dans une quasi indifférence, effet de mode (notamment après le film Demain) ou volonté diffuse de s'inscrire dans un mouvement aux contours flous ("une autre économie"),...

Cette parenthèse terminologique nuance quelque peu le rôle joué par les seules "valeurs" auxquelles tout le monde souscrirait spontanément. Elle relativise également les objectifs à priori communautaires.

Notons que si tous les collectifs citoyens rencontrés dans le cadre de cette analyse ont vraiment à coeur - c'est en tout cas notre sentiment sur le terrain - d'être les plus sincères, objectifs, cohérents, transparents possibles, les chartes de valeurs contiennent rarement des principes précis en matière de définition des critères d'acceptation des opérateurs économiques faisant partie du réseau<sup>2</sup>, ou des exigences imposées au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nombre de ces motivations éventuellement moins nobles sont à la fois tirés de notre observation et de la présentation de P. Degens à l'atelier de fertilisation croisée organisé par le Cermi-ULB et Financité au Bozar les 21 et 22 novembre pour la clôture du projet de recherche en co-création "Echange-Bruxelles", financé par Innoviris.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On peut aussi évoquer les acteurs économiques qui décident d'accepter la monnaie citoyenne alors qu'ils ne font techniquement pas partie du réseau. C'est leur droit le plus strict, même pour un géant de la distribution qui ne rentrerait pas dans les critères. Après tout, s'ils ne peuvent pas reconvertir la monnaie en euro (ce qui est à priori le cas), cela a l'avantage de les obliger à écouler leurs unités de monnaie citoyenne dans le réseau.

processus de sélection lui-même.

#### Critères opérationnels

Ces objectifs plus généraux doivent alors être traduits en critères opérationnels - qui permettent aux personnes sur le terrain de démarcher ceux qui ont vocation à rentrer dans le réseau, mais aussi de dire à ceux qui en feraient la demande qu'ils ne répondent malheureusement pas (encore ?) à tous les critères.

Il faudrait idéalement toujours disposer d'un ensemble de critères opérationnels à la fois minimalistes (à quoi bon retenir 15 critères si 3 suffisent à départager tous les candidats), complets (il faut pouvoir juger tous les cas) et cohérents (il ne faut pas s'exposer à l'accusation de "deux poids deux mesures" - question de justice aussi bien que de crédibilité).

Cet ensemble peut se composer - et c'est souvent le cas - de critères d'exclusion et de critères positifs. On envisage par exemple même pas une entreprise cotée en bourse (critère d'exclusion). Un magasin installé dans un bâtiment passif est favorisé (critère positif), mais pas pour vendre n'importe quoi. Parmi les critères possibles, il y aurait notamment des efforts remarquables en matière de : prise d'initiatives favorables à l'environnement, de création et d'artisanat, de valorisation de la santé, de renforcement de liens sociaux, de respect des animaux, etc.

#### Finalité sociale / Culturelle

De la Charte (mais il se peut que rien ne soit dit à ce sujet) pourrait découler une approche de respect "absolu" des critères. On veut par exemple que le commerçant vende déjà des produits de qualité et que son électricité soit verte. Mais il existe aussi une approche "relative" du respect des critères. Dans ce cas, on demande aux prestataire de s'engager, de s'inscrire dans un mouvement (tendre vers l'objectif plus général de transition, amené à grandir et - forcément - à dépasser l'entre-soi dont toutes les initiatives de transition sont bien conscientes). Ceci explique, au passage, pourquoi l'indépendance de gestion est alors un critère important.

Cette tension est permanente et traverse tous les groupes. Elle est notamment palpable dans les réponses au questionnaire lancé en novembre 2019 aux bénévoles de la Zinne (monnaie locale citoyenne bruxelloises). Un bénévole insiste sur l'importance du facteur d'éducation de la monnaie, allant jusqu'à soutenir que "les critères sont des objectifs à

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Soit que des situations soient évaluées de manière différente d'une fois à l'autre, d'une locale à l'autre (dans le cas de monnaies gérées par des sous-groupes) ou d'une personne à l'autre.

atteindre par l'utilisation de la Zinne. Le commerçant qui a 100% des critères n'a plus besoin de la Zinne". D'ailleurs, une autre personne ayant répondu à ce questionnaire dit elle-même être passée de 80% à 5% de ses achats effectués en supermarché en utilisant la Zinne, soulignant par là-même le rôle de catalyseur de transition de la monnaie locale. L'objectif des porteurs du projet de modifier les comportements s'applique donc également à eux-mêmes.

Une troisième personne défend que la Zinne suggère qu'un autre monde est possible. Un monde où l'économie est au service des citoyens et pas l'inverse. Si un groupe de citoyens peut créer de la monnaie, qu'est ce que les citoyens ne peuvent pas réaliser ? Là, il s'agit d'un objectif beaucoup moins facile à traduire en critère pour départager les candidats au réseau... Et du coup, on en arriverait presque à une politique totalement inclusive puisque l'idée est bien que tout le monde se réapproprie l'économie pour accélérer la transition.

Notons qu'en pratique les critères sont plutôt vus comme des balises, une aide à la décision, une grille de lecture pour alimenter la discussion avant "jugement" et dans une volonté assumée et claire de constituer une jurisprudence. Cela s'oppose à un principe de notes sur chaque critère, dont on ferait le total et qui aboutirait automatiquement à une acceptation ou à un rejet.

#### Un processus irréprochable

Supposons que les objectifs soient traduisibles en critères opérationnels, l'étape suivante (ou parallèle) sera d'avoir un processus irréprochable. Car le processus lui-même se doit de répondre à des exigences : plus ou moins grande transparence sur le processus, les critères, la jurisprudence ; composition du "jury" et notamment représentation d'une certaine diversité de commerçants dans le réseau ; temps de débat serein avant prise de décision au consentement...

La procédure pourra utilement prévoir plusieurs niveaux, où les cas évidents seraient gérés au niveau le plus local et les cas problématiques renvoyés à une instance supérieure (GT spécifique, CA, AG,...). Elle pourrait aussi adopter des principes généraux de droit, de justice sociale ou de philosophie politique pour trancher certains cas limites : par exemple, toujours se mettre à la place des plus faibles du réseau et adopter les décisions qui leur sont le plus favorables<sup>4</sup>. Prendre au sérieux, par exemple, l'épicier bio qui craint que "si telle chaîne de supermarchés bio rentre, il peut mettre la clé sous la

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir le maximin de Rawls dans sa Théorie de la Justice, qui s'oppose notamment au principe utilitariste du "plus grand bien pour le plus grand nombre" et qui se traduirait probablement, dans le cas des monnaies locales, par l'acceptation de plus gros acteurs.

porte".

## 2. En pratique : autant de bonne volonté que d'embûches

Retour sur terre, il va de soi que malgré la meilleure volonté du monde, se pose un grand nombre de difficultés qui font que l'on s'écarte, en pratique, de cet idéal. Au-delà du problème bien réel du manque de moyens, et notamment des moyens de contrôle, quelles sont ces difficultés, illustrées sur base de cas inspirés de la réalité ? A quel niveau du processus se manifestent-ils ? Et comment règle-t-on ces problèmes ?

#### Identification et définition des critères

On observe ici déjà beaucoup de difficultés. On peut par exemple parler d'autonomie de gestion, autrement dit la volonté que le prestataire ait réellement une marge de manoeuvre, surtout si l'idée est justement qu'il tende vers une offre plus en phase avec les objectifs du projet. On refusera, par exemple, le franchisé qui passe par une centrale d'achats et qui met les producteurs en concurrence pour écraser leurs prix. D'accord, mais quid d'un indépendant qui travaillerait avec un grossiste fonctionnant selon la même logique ?

Un autre critère souvent cité est le refus de travailler avec des "chaînes" de magasins. Il faut donc définir un seuil : on est une chaîne à partir de 3 ? 5 ? 20 magasins ? Et quelle que soit la gouvernance interne entre ces entités ? Et que fait-on de la volonté de s'engager ? Est-on d'accord un night-shop se fournit quasi exclusivement dans une multinationale aux prix les plus bas, mais ajoute la bière 100pap<sup>5</sup> dans ses rayons ? Que fait-on du cas d'une pharmacie du réseau multipharma - qui ne ferait même pas la promotion des génériques - mais qui vendrait le miel d'un apiculteur local ou serait logée dans un bâtiment écologique ? Et quid du producteur de foie gras qui connaîtrait toutes ses oies par leur nom et les gaverait à une fréquence trois fois moins élevée que le reste du secteur ?

Faut-il créer une catégorie (un critère) spécifique pour les opérateurs économiques dont l'activité principale serait quelconque, mais qui contribueraient au fonctionnement, à la réussite de la monnaie ? Parce que le gérant croirait au projet et en parlerait bien, ferait circuler la monnaie, constituerait un moyen pour les autres prestataires d'écouler leurs unités de monnaie citoyenne et jouerait lui-même le jeu de trouver d'autres fournisseurs, serait disponible pour participer au GT critères, pour faire une vidéo expliquant aux

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bière solidaire, projet de l'asbl Bruxelles Initiatives pour venir en aide aux sans-papiers.

commerçants potentiels que le système ne pose pas de problème pour la comptabilité de l'entreprise,... Après tout, si le projet de monnaie est légitime, un acteur permettant de le booster pourrait en tirer une légitimité aussi.

#### Adaptation des critères selon les secteurs

La distinction de production ou de commercialisation de biens versus la fourniture de services pose déjà de nombreux problèmes. Comment juger si tel médecin peut faire partie du réseau ? S'il applique des tarifs conventionnés ? S'il soutient publiquement les maisons médicales ? S'il est pour (ou contre) l'homéopathie ? Autant le secteur de l'alimentation pose peu de problèmes (quoique, dès que l'on parle de la structure des prix et de la politique de dividende, ça devient compliqué), autant les décisions dans le secteur des services, médicaux, culturels ou autres, s'avèrent très rapidement délicates.

Puisque des critères peuvent entrer en conflit (un magasin bio et circuit court, mais faisant partie d'une chaîne et constitué en société anonyme, par exemple), il faut nécessairement trancher : soit en définissant une hiérarchie entre les critères, soit en leur attribuant des poids. La procédure la plus souvent retenue est aussi la plus simple : définir d'une part des critères d'exclusion (de veto) et d'autres qui sont autant de cerises sur le gâteau.

## Ajout de critères et constitution de jurisprudence

Les cas litigieux sont souvent réglés par l'ajout de critères, auxquels on n'avait pas encore suffisamment réfléchi parce que leur pouvoir discriminant n'était pas encore apparu au grand jour. Il arrive parfois que l'on sente qu'un prestataire soit meilleur que l'autre, mais pour s'objectiver, il faut trouver le critère qui manquait manifestement pour le dire dès le départ.

D'où la nécessité de bien le documenter pour garder la nécessaire cohérence et constituer peu à peu une jurisprudence comprise et partagée. Idéalement même, comme c'est le cas au Val'heureux, avec des fiches par type de commerce : on sait par exemple, avant de décider si telle nouvelle pharmacie peut entrer dans le réseau, pourquoi telle autre pharmacie - déjà dans le réseau - a été acceptée et on peut donc comparer la nouvelle demande aux critères plus ou moins satisfaits.

#### Procédure d'exclusion

Ce qui pose potentiellement plus de problèmes encore, c'est la procédure d'exclusion<sup>6</sup> : le

 $<sup>^{6}</sup>$  Le mot est assez fort. En pratique, il s'agit plutôt d'un déréférencement (on ne mentionne plus

retrait de l'agrément accordé. Par exemple parce que la chaîne ne comptait au départ que trois magasins, ce qui était inférieur au seuil défini (mettons 10), mais qu'elle en compte désormais onze. Et dans ce cas, choisit-on de retirer toute la chaîne ? Ou juste le dernier arrivé ? Un autre cas pourrait être celui d'un commerçant - au départ indépendant - et qui aurait rejoint une chaîne, de type SPAR.

Comme la formalisation des critères d'acceptation sont souvent encore un travail en construction, on comprend bien que cette étape du déréférencement - aussi nécessaire soit-elle - prenne souvent du retard.

#### Conclusion

On comprend bien que la procédure d'acceptation des prestataires du réseau est ce qui constitue le réseau lui-même. Qu'il fasse partie de l'identité même de la monnaie citoyenne est donc une évidence. Ceux qui sont dans le réseau donneront envie (ou pas) aux nouveaux prestataires de rejoindre le mouvement. Idem pour les usagers.

En même temps, le réseau ne fait pas tout. L'identité est faite à la fois de ces chartes d'objectifs et valeurs, mais aussi d'une gouvernance et de mécanismes de création de confiance qui se déploient à de multiples niveaux, internes et externes à la monnaie.

En interne, pensons au fonctionnement de l'ASBL elle-même : ses statuts, son règlement d'ordre intérieur, ses règles de décision au CA, la fréquence et la façon dont se déroulent les réunions, plus ou moins inclusives et bienveillantes, avec une plus ou moins d'attention portée au temps de parole de chacun, le digne accueil des nouveaux,...

Sous la catégorie "externe", citons la perception du mouvement plus large dans lequel s'inscrivent ces monnaies citoyennes, comme le mouvement de la Transition. Ou, à un niveau encore plus macro, l'adhésion plus ou moins inconsciente (car culturelle) aux valeurs souvent promues par ces initiatives : la coopération, la résilience ou même la tendance à privilégier les nouvelles pratiques d'intelligence collective. Autrement dit, le projet politique (qui suscite l'adhésion – ou pas) porté par le collectif.

Certes, la frontière est discutable (démontrer que l'ASBL est bien gérée peut inspirer confiance au public), mais il va de soi que l'identité d'un projet politique tel que les monnaies citoyennes dépend certainement de qui en fait partie (niveau sur lequel on largement prise) et d'autres facteurs plus difficiles à maîtriser mais sur lesquels on essaye précisément d'agir (notamment les valeurs de coopération pour plus de

cet opérateur sur le site de la monnaie citoyenne).

résilience).

Enfin, soulignons que la sélection de nouveaux prestataires de monnaies citoyennes est évidemment un problème multicritère et qu'à ce titre, il pourrait bénéficier des apports d'une vaste littérature scientifique<sup>7</sup>. Mais comme pour l'architecture de la monnaie<sup>8</sup>, qui se doit de ne pas trop effrayer les commerçants et les usagers, on comprendra qu'un souhait des initiatives citoyennes est de s'accorder sur une procédure immédiatement compréhensible, fiable et évolutive afin d'éviter des méthodes ou algorithmes éventuellement plus robustes ou formellement "corrects", mais totalement hermétiques et donc contre-productives.

L'idée est et reste de se doter d'un outil convivial, au sens que lui donnait Ivan Illich dans les années  $70^9$ : l'outil reste convivial dans la mesure où chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent qu'il le désire. Personne n'a besoin d'un diplôme pour avoir le droit de s'en servir. L'outil juste répond à trois exigences : il est générateur d'efficience sans dégrader l'autonomie personnelle, il ne suscite ni esclaves ni maîtres et il élargit le rayon d'action personnel.

Les monnaies citoyennes sont exactement cela : on en comprend rapidement le fonctionnement et les objectifs et elles transforment un choix personnel en choix systémique. Je paye en monnaie citoyenne ce que je pourrais payer en euros pour que mon mode de paiement renforce le système de ceux qui ont accepté de jouer le jeu.

Cette analyse avait pour seule ambition de montrer pourquoi la procédure d'acceptation dans le réseau - qui se doit d'être transparente et exemplaire - doit répondre aux mêmes exigences : la nécessité que les nouveaux bénévoles, qui souhaitent aider les monnaies citoyennes à grandir, puissent facilement s'approprier la procédure et les critères et les faire évoluer au gré en fonction des cas tangents rencontrés, de leur interprétation (dûment justifiée) et des objectifs plus généraux assignés au projet citoyen dans lequel ils s'investissent.

Valéry Paternotte

Décembre 2019

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir par exemple les travaux de Bernard Roy, en France, ou Philippe Vincke, en Belgique et la discipline de l'aide multicritère à la décision.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La monnaie peut par exemple être fondante (perdre de la valeur au cours du temps) ou être soumise à une taxe de reconversion en euros (rédimage).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir son livre intitulé "la convivialité" dans sa version française.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

**Finance et société :** Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu: Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

**Finance et proximité :** Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.